



PRESENTATION

LABEL "Valides - Handicapés : Pour une pratique sportive partagée"

24 octobre 2022

MAISON RÉGIONALE DES SPORTS TALENCE



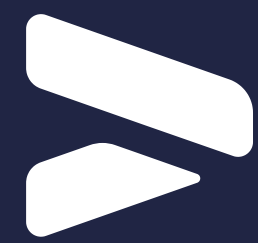
CROS

NOUVELLE-AQUITAINE



CDOS





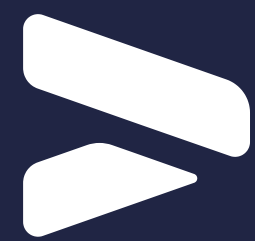
LABEL "Valides - Handicapés"

Pour une pratique sportive partagée



José CERVERA,

Vice-président, sport éducation et citoyenneté



LABEL "Valides - Handicapés"

Pour une pratique sportive partagée



Constats



Une forte volonté de la société d'inclure les personnes en situation de handicap



Les pouvoirs publics notamment les conseils départementaux ayant dans leur champs de compétence la cohésion sociale agissent pour l'inclusion de personnes en situation de handicap

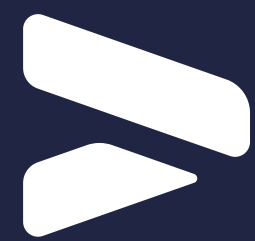


Le sport est un acteur de l'inclusion sociale notamment pour les personnes en situation de handicap, cette volonté est reprise par les clubs



Pour formaliser cet engagement le mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine a créé le label "Valides-Handicapés pour une pratique sportive partagée"





LABEL "Valides - Handicapés"

Pour une pratique sportive partagée



Objectifs



Répondre à un besoin de la société : aller plus vers l'inclusion



Favoriser la pratique sportive en mixité (valides-handicapés) dans le club



Intégrer les publics en situation d'handicap à la vie du club (dirigeant, bénévoles, encadrants,..)

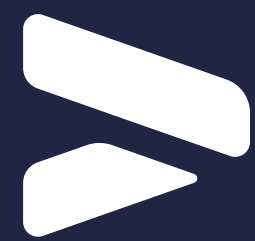


Participer à l'identification des clubs proposant des lieux de pratique partagée



Bénéficier de l'aide et de l'accompagnement pour intégrer un public en situation d'handicap





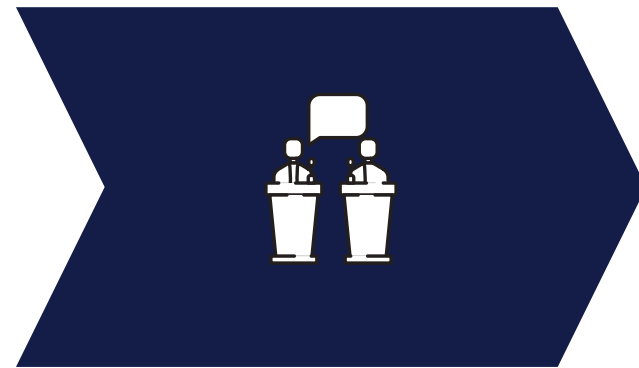
LABEL "Valides - Handicapés"

Les critères de labélisation : axes pris en compte



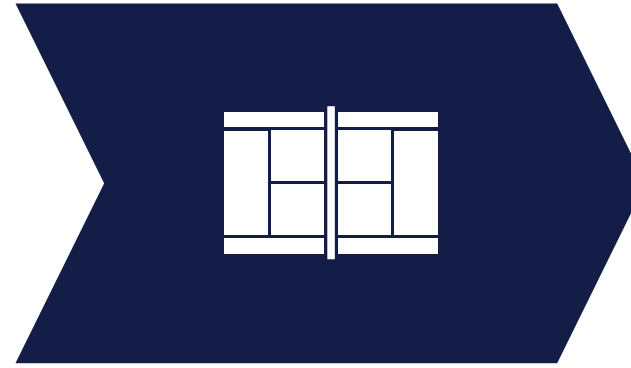
Les critères formels pris en compte

1 - Volonté politique



Accueil des personnes en situation d'handicap, volonté de les intégrer dans le club

2 - Installations



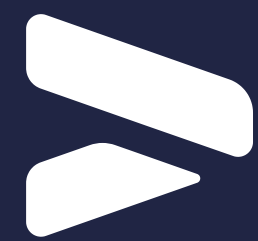
Accessibilité des installations : équipement adaptés à l'accueil des personnes en situation

3 - Formations



Former les encadrants





LABEL "Valides - Handicapés"

Pour une pratique sportive partagée



Lorrainy ANDRADE,

Chargée de mission au CROS Nouvelle-Aquitaine

➤ LABEL "Valides - Handicapés"

Un label pour chaque type d'handicap



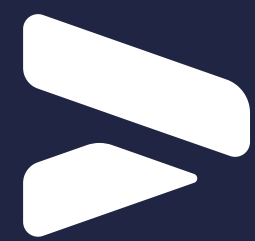
Des personnes en situation de handicap mental, psychique et / ou troubles du comportement

Des personnes sourdes ou malentendantes

Des personnes non voyantes ou mal voyantes

Des personnes en situation de handicap moteur





LABEL "Valides - Handicapés"

Pour une pratique sportive partagée



Un dispositif construit en réseau

1

COMMISSION
RÉGIONALE

CROS / CPSF / CDOS / DRAJES / Ligue Nouvelle-Aquitaine de Sport adapté / Comité Régional handisport / Conseil Régional Nouvelle - Aquitaine

2

COMMISSION
DÉPARTEMENTALE

CDOS et partenaires départementaux : Conseil départemental, Service de l'Etat, représentants du mouvement sportif, autres partenaires du territoire

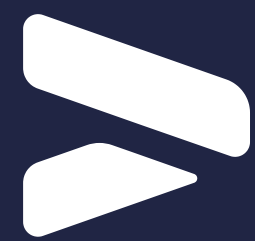
5

UNE PLATEFORME
D'INFORMATION

Un site internet à double entrée :

- identification des clubs proposant un accueil et une pratique à destination des personnes en situation de handicap,
- mise en relation des différents acteurs du handicap en regroupant l'ensemble des coordonnées des clubs labellisés, des instituts spécialisés, ...





LABEL "Valides - Handicapés"

Comment ça marche ?



VOLONTÉ DU CLUB

Constitution du dossier de demande

Télécharger le formulaire sur le site

1

2

DÉPÔT DOSSIER

Dépôt de la demande auprès du CDOS

VISITE

La visite est réalisée par des personnes de la commission départemental

3

4

FINALISATION DU DOSSIER

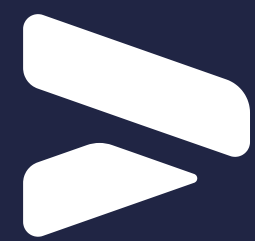
Compte rendu de la visite et proposition par la commission départemental

5

VALIDATION RÉGIONALE

La commission régionale analyse le dossier et décide sur l'octroi du label





LABEL "Valides - Handicapés"

Pour une pratique sportive partagée



Cycle de vie du label



Le label est attribué aux clubs pour 4 ans avec visite d'évaluation tous les 2 ans afin de proposer des améliorations et voir celles qui ont déjà été effectuées

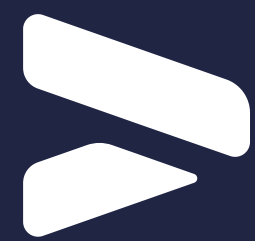


La commission régional de labelisation se réuni 3 fois par an : MARS, JUIN et NOVEMBRE



Objectif : assurer un label de qualité





LABEL "Valides - Handicapés"

Suite à la labellisation



RECONNAISSANCE RÉGIONALE

Une reconnaissance au niveau régional est réalisé auprès du :

- Mouvement sportif
- Service de l'Etat
- Collectivités
- Grand Public



ENVOIE D'UN COURRIER

Un courrier est envoyé à la mairie du club ce qui permet de le mettre en valeur auprès de sa commune

ENVOIE D'UN DIPLOME

Un diplôme est envoyé au CDOS pour remise au club



RÉFÉRENCEMENT

Le club est référencé sur la plateforme internet par le CDOS



➤ LABEL "Valides - Handicapés"

Pour une pratique sportive partagée



Comment l'identifier ?

Visuel



Site internet



www.sport-handicap-n-aquitaine.org



➤ LABEL "Valides - Handicapés"

Pour une pratique sportive partagée



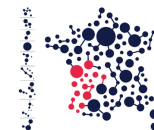
Quelques chiffres sur la région

680 clubs recensés sur la plateforme :

- 143 affiliés handisports
- 126 affiliés sport adapté
- 522 labélisés valides-handicapés

Répartition des clubs en fonction du handicap :

- 293 clubs pouvant accueillir des personnes en situation de handicap auditif
- 525 clubs pouvant accueillir des personnes en situation de handicap mental
- 352 clubs pouvant accueillir des personnes en situation de handicap moteur
- 220 clubs pouvant accueillir des personnes en situation de handicap visuel

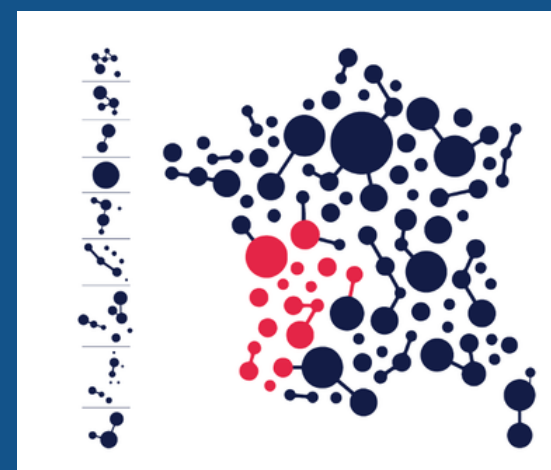


À VOUS DE JOUER !



CROS

NOUVELLE-
AQUITAINE



CDOS



Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine

Lorrainy ANDRADE,
Chargée de mission au CROS

06 73 51 73 22

lorrainyandrade@franceolympique.com

Sites Web

www.cros-nouvelle-aquitaine.org

www.formation-sport-nouvelle-aquitaine.org

www.sport-handicap-n-aquitaine.org

Postez vos publications en indiquant @crosnaq

Réseaux sociaux

